

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 12 Novembre à 16 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 4 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-12 du C.G.C.T, et reconvoqué le 8 Novembre 2013 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, M BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CASASOPRANA	à	Mme JOLY
Mme MORACCHINI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. GABRIELLI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 12 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 309

Protocole d'accord entre l'Etat, GDF Suez et la Ville d'Ajaccio en vue de mise en œuvre des mesures de réduction de risques relatifs à l'usine du Loreto et de l'instruction des procédures administrative de la liaison Alata Vittulo, autorisation donnée au Maire de signer la convention.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2013/255 du 30 septembre 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de donner mandat au maire pour élaborer un protocole tripartite Etat/Ville/GDF-SUEZ, aux fins de formaliser les engagements de chacune des parties pour l'enfouissement des sphères de gaz du Loretto, la pose d'une canalisation et la prescription d'un PPRT adapté, permettant la réalisation de l'extension de la Rcade sur la section Alata/Vittulo.
Le protocole d'accord ci-joint élaboré avec les services préfectoraux et GDF- SUEZ est le document définitif sur lequel notre assemblée doit se prononcer.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer le protocole d'accord avec l'Etat, et GDF Suez, aux fins de formaliser les engagements de chacune des parties pour l'enfouissement des sphères de gaz du Loretto, la pose d'une canalisation et la prescription d'un PPRT adapté, permettant la réalisation de l'extension de la Rcade sur la section Alata/Vittulo,
- à signer tous documents annexes permettant la mise en œuvre de ce protocole.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT
ET APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 7 novembre 2013,

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

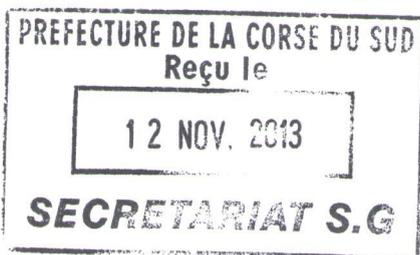
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à signer le protocole d'accord avec l'Etat, et GDF Suez, aux fins de formaliser les engagements de chacune des parties pour l'enfouissement des sphères de gaz du Loretto, la pose d'une canalisation et la prescription d'un PPRT adapté, permettant la réalisation de l'extension de la Rcade sur la section Alata/Vittulo,
- à signer tous documents annexes permettant la mise en œuvre de ce protocole.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI